

SNPES-PJJ/FSU – Section 21-71

→ Communiqué, suite à l'incendie des locaux de l'UEAJ et de l'UEHD de Châlon-sur-Saône

Notre section syndicale a appris avec une grande émotion l'incendie dont ont été victimes les locaux de l'UEAJ et de l'UEHD de CHALON. La PJJ, quelles que soient ses missions, est d'abord une institution d'éducation et de soutien d'un public souvent en grande difficulté. Les personnels de ces unités ont montré depuis longtemps leur investissement et leur engagement auprès des mineurs qu'ils accompagnent, mais aussi leurs efforts pour améliorer et rendre toujours plus adaptés et conviviaux les lieux d'accueil de notre public. Nous souhaitons aujourd'hui leur manifester notre solidarité pleine et entière dans ces moments difficiles pour eux. Conscients des effets psychologiques de cette destruction de leur lieu de travail, nous nous associons aux équipes pour demander qu'une cellule psychologique d'accompagnement soit mise en place, pour celles et ceux qui le souhaiteraient, faute de quoi les effets délétères de cette effraction risquent de se poursuivre et de s'accroître chez certains personnels.

Le SNPES demande donc instamment à la DT 21/71 de proposer très rapidement un réel accompagnement psychologique de ces équipes en souffrance, dont le soutien ne peut se réduire à un numéro de téléphone ! Par ailleurs, nous exigeons que les équipes soient immédiatement associées aux décisions qui seront prises et qui les concernent directement : position administrative, conditions de travail et de reprise de l'activité ...

Après les deux premières effractions et dégradations subies ces derniers mois, les équipes avaient demandé à faire sécuriser l'accès à leur lieu de travail, en vain ! Quel gâchis ! Des personnels en souffrance, tout un travail de longues années disparus, matériel, outils pédagogiques, archives, objets personnels, la mémoire et la richesse du travail des équipes envolées et à reconstruire. Les jeunes accueillis, et leurs familles ont eux aussi été impactés par la destruction des locaux et de leurs conséquences dans leur parcours d'accompagnement.

Le SNPES rappelle combien la présence d'un/d'une psychologue est essentiel dans toutes les équipes qui accompagnent notre public et à ce titre le besoin urgent qu'un poste soit dédié aux UEAJ.

La section 21/71 reste à l'écoute et disponible pour tout personnel qui souhaiterait y déposer questionnements ou difficultés.
snpes.21.71@gmail.com

